



COMMUNE D'AZÉ

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2017.11.CV.83

OBJET : Stationnement interdit et circulation alternée par panneaux (B15 – C18) au droit du 530, rue de Terre Rouge – réalisation d'un branchement gaz

Le maire,

Vu le code des communes,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise CEGELEC pour les travaux de terrassements en vue de la création d'un branchement gaz à compter du 11 décembre 2017 pendant 19 jours calendaires,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux de branchement gaz, le stationnement sera strictement interdit et la circulation sera alternée par panneaux (B15 – C18), au droit du 530, rue de Terre Rouge à compter **du 11 décembre 2017** pendant 19 jours calendaires.

Article 2 : À la fin du chantier, les trottoirs et la voie publique devront être libres et remis en état en cas de dégradations.

Article 3 : L'entreprise CEGELEC est chargée de poser la signalisation appropriée pour la mise en place de l'interdiction de stationner et de l'alternat manuel.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise CEGELEC.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de Gendarmerie de Château-Gontier,
 - M. le responsable du Centre de Secours à Château-Gontier,
 - M. le responsable du SMUR à Château-Gontier,
 - M. le responsable des services municipaux de la Commune d'Azé.
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Azé, le 23 novembre 2017

Le maire,

